



# VERSAILLES

## Compte-rendu Conseil de quartier Saint-Louis du mercredi 8 mars 2023

### **1. Intervention de Monsieur Michel Bancal, Maire-adjoint, délégué au Logement, à l'Hygiène et aux Bâtiments communaux, Président de « Versailles Habitat » : « le logement social à Versailles et plus particulièrement dans le quartier Saint-Louis ».**

L'intervention détaillée est consultable à la Maison de quartier et en p.j. pour les membres du conseil de quartier.

Il a été remis un fascicule de présentation aux membres du conseil.

En ce qui concerne notre quartier :



VERSAILLES

13 . LES LOGEMENTS SOCIAUX À ST LOUIS  
FOYERS

Nom du propriétaire	Nom du gestionnaire	Nom du programme	Adresse	Logements
CDC- Habitat		Foyer ADOMA (ex-SONACOTRA)	3, rue Francisco Ferrer	74
Emaus-Habitat	Apprentis d'Auteuil	Foyer de Jeunes Travailleurs	24, avenue Maréchal Joffre	93
Versailles-Habitat	Cité Caritas	CHRS	Allée des Matelots	22
IRP	IRP	Logements Étudiant	3, rue de L'Orangerie	77
1001Vies-HabitatT repris par DOMNIS	1001Vies-HabitatT repris par AGEFO	Foyer Fonctionnaires transformé en logements étudiant	10, rue Borgnis Desbordes	35
Association SOS Accueil	Association SOS Accueil	BETHEL SOS ACCEUIL	24, rue Marechal Joffre	3
DOMNIS	Les jardins d'Arcadie	Logements Senior	1, rue Borgnis Desbordes	46
				<b>350</b>



Bailleurs	Adresse	Logements
Freha	3, rue Fredu jeu de Paume	8
Les Residences 78-91	45, rue du Mal. Joffre	15
Versailles-Habitat	40, rue du Mal. Joffre	5
Versailles-Habitat	12, rue du Vieux Versailles	6
Versailles-Habitat	6, rue Bailly	1
Versailles-Habitat	1, rue du Gal Leclerc	4
Versailles-Habitat	14, rue du Vieux Versailles	6
Versailles-Habitat	15, rue de L'Orient	15
Seqens	15, rue Des Recollets	16
I3F	70, rue Royale	5
1001 Vies Habitat	8 Bis, rue Monseigneur Gibier	9
1001 Vies Habitat	Rue du Marche Neuf	17
Habitat et Humanisme	4, rue Edouard Charton	17
IRP	4 rue de Satory	4
Autre		16
		144

La ville continue à faire des efforts dans la mise à disposition de logements sociaux qui atteignent actuellement le ratio de 22,17%.

Monsieur Michel Bancal encourage vivement la présentation de dossiers complets de candidatures, qu'il est nécessaire d'actualiser tous les ans. Toute personne peut être aidée pour cela par le service logement de la mairie qui est très efficace.

## **2. Finalisation du carré à la Fontaine**

Un constat :

- Une augmentation de la dégradation des fosses d'arbres existantes par le stationnement plus importante que sur le carré à la Terre ;
- Une dégradation ponctuelle de la première ligne pavée des entourages des arbres existants par le stationnement ;
- Le manque de lisibilité (déjà identifié) de l'emplacement des places à cause de clous, qui comme vous le savez, ont une couleur peu lisible et pour la plupart un défaut de fabrication (rupture anormale sous le poids du stationnement)

Pour remédier à cette problématique de dégradation de l'environnements sous la pression du stationnement tout en le préservant, il sera mis en place les actions suivantes :

- Les pieds d'arbres anciens pouvant recevoir des protections en bois (comme pour les arbres nouveaux) sans suppression d'aucune place de stationnement, seront protégés par les mêmes supports en bois (entre 3 et 5 arbres)

- Les pieds d'arbres ne pouvant recevoir la protection en bois sans suppression de stationnement seront retravaillés par la Direction des Espaces verts avec un regarnissage des pieds de terre/grave / mulch (comme pour le carré à la terre)
- Au préalable à l'intervention des espaces verts, les entourages d'arbres en pavés dégradés seront remplacés par la DDAU par des bordures grès aux mêmes dimensions et au même niveau (de même type que les pavés) pour éviter une nouvelle dégradation
- Les clous seront remplacés par l'entreprise par des clous durables de couleur sombre (noir)

Le planning des interventions sera établi d'ici 15 jours.

### **3. Commission voirie**

- 1) Pont St Martin, marquage surélevé de l'arrêt de bus vers la rue Edouard Charton  
Des marquages vélos le long de la bordure ont été réalisés pour rappeler et renforcer la présence des vélos au sein de la circulation générale.
- 2) Marquage 30 autour de Notre-Dame du Grandchamp  
Le marquage Zone 30 sera réalisé sur la rue Saint-Louis en cohérence avec les autres rues lors de la prochaine campagne de marquage, courant mars.  
Dans le même ordre d'idée, il sera réalisé un marquage « zone 30 » avenue de Sceaux (juste en tournant à droite en venant de la rue Royale)
- 3) Sortie piétons des étangs Gobert/rue Edouard Charton : une signalisation supplémentaire pour protéger le piéton a été étudiée sur demande du conseil de quartier.  
  
La signalisation existante avec le candélabre au droit du passage piéton suffisent à informer de la présence de la traversée, notamment au regard de la circulation qui se fait à faible vitesse aux heures de pointe.
- 4) Conservation des « STOP » des trottoirs traversants en sortie des carrés de Saint-Louis  
La commission voirie souhaite que les stops soient conservés et placés côté de la voie principale. Ceux-ci ne pouvant pas être marqués sur un trottoir, ils seront réalisés sur la chaussée dans l'alignement des stationnements.  
Un aménagement test a été réalisé à la sortie du carré à la Fontaine sur la rue d'Anjou avant la généralisation à tous les carrés.  
Ce test ayant été concluant, il sera généralisé aux 4 carrés. A noter toutefois que cela restera exceptionnel, les trottoirs traversants ayant par nature une fonction de « cédez-le-passage » qui se suffit en elle-même.
- 5) Carré à l'avoine : emplacements motos derrière le pressing  
  
Une recherche d'emprise pour l'emplacement des motos pourra être faite conjointement à l'aménagement du carré à l'avoine (2023). Les services ne sont a priori pas favorables à la création de stationnements motos dans les allées
- 6) Passage piétons 38 avenue de Sceaux : ralentisseur type coussin envisagé  
La commission voirie donne son accord pour la pose d'un ralentisseur  
Celui-ci sera mis en œuvre à la suite des travaux d'eau, pour lesquels il n'y a pas encore de date.
- 7) Rue Royale/Sceaux : écoulement des eaux au niveau du passage piéton  
Ce sujet est traité par Versailles Grand Parc qui a été relancé pour chercher une solution.

8) Rue Indépendance américaine/Orangerie : temporisation des feux

Une piste de solution permettant d'augmenter le temps de traversée piétonne sur la rue de l'Orangerie a été trouvée. Le Département a été relancé pour la mise en œuvre.

Le Département nous a annoncé une intervention autour de l'été 2023, concomitamment au changement de l'armoire, budgété pour 2023.

9) Rejoindre plus facilement la piste cyclable de la rue de l'Orangerie vers les Matelots

Le potelet a été déplacé en bordure de piste cyclable pour limiter la gêne pour l'insertion des cyclistes.

10) Traversée des piétons le long du SAS vélo de la RD10

La 2ème ligne d'effet du SAS vélo a été effacée pour supprimer l'effet « couloir » actuel.

11) Concernant l'accident au niveau de l'intersection rue du Général Leclerc au croisement de la rue Royale, la police ne recense que deux accidents, tous deux clairement dus à des comportements auquel l'infrastructure n'aurait rien changé. S'il devait être fait quelque chose, ce ne pourrait être que symbolique, sans efficacité réelle

12) Des comptages ont été réalisés au niveau du croisement rue de l'Orangerie, rue Mazière.

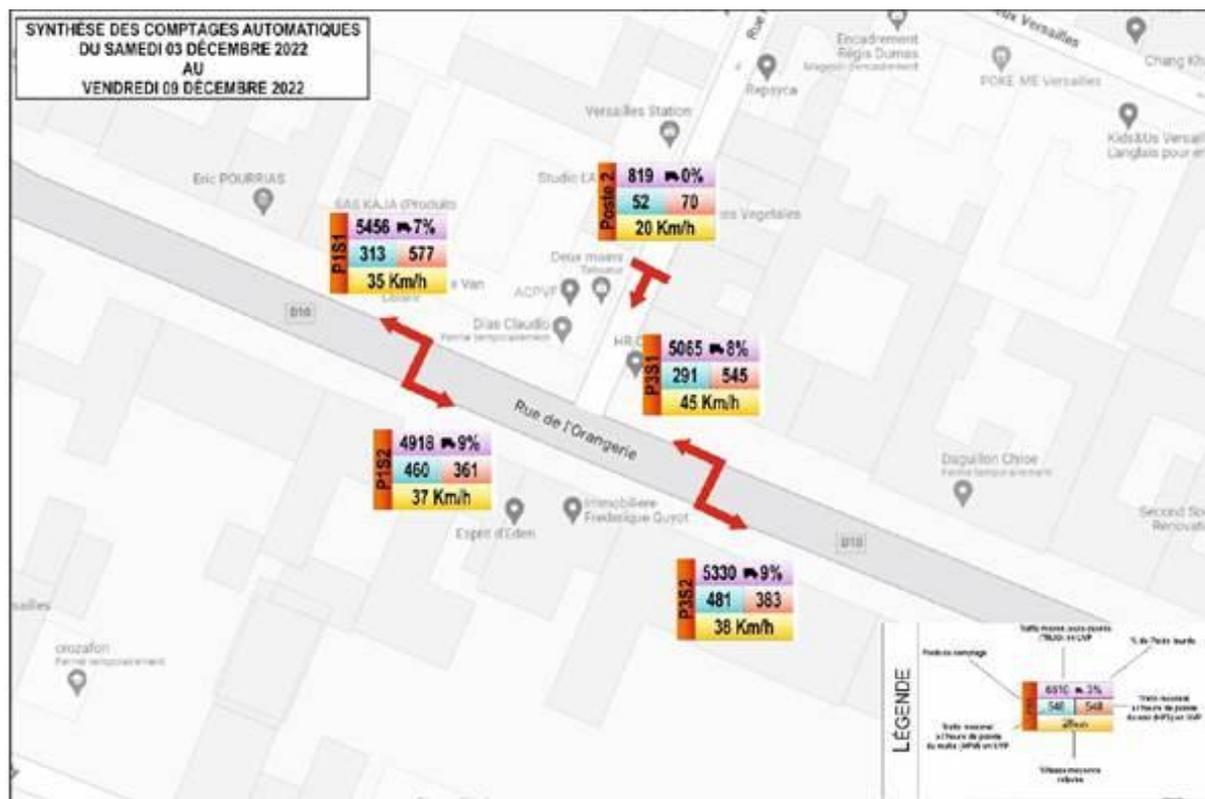
Les données sont les suivantes :

(NB : V85 = vitesse en dessous de laquelle roulent 85% des automobilistes. Elle permet d'exclure les comportements les plus « déviants » mais peut-être considérée comme plus représentative que la vitesse moyenne)

- En provenance de St-Cyr :  $V_{moy} = 38$  km/h et  $V_{85} = 49$  km/h
  - A partir de 18h (heure de tombée de la nuit donc là où les panneaux sont potentiellement + visibles), 9% des véhicules sont au-dessus de 50km/h
- En provenance de Versailles :  $V_{moy} = 45$  km/h et  $V_{85} = 56$  km/h
  - A partir de 18h ;23% des véhicules sont au-dessus de 50 km/h

On constate en sortie de Versailles une vitesse supérieure à celle autorisée.

Les véhicules en provenance de la rue Mazière sont ultra minoritaires et la vitesse de 20km/h y est globalement respectée.



L'aménagement d'une priorité à droite à la rue Mazière, qui aurait pu avoir pour effet de réduire la vitesse rue de l'Orangerie, a été refusée par le Département. Nous espérons que les petits aménagements réalisés suffiront à sécuriser cette traversée. Une solution plus lourde de type plateau engendrerait de fortes nuisances (sonores et vibratoires) pour les riverains sur cet axe très circulé, par les bus notamment. Aussi, les services techniques ne préconisent pas cette option à ce stade.

#### 4. Rue de Satory

Lors du précédent conseil de quartier, quelques points ont été abordés concernant la rue de Satory.

Le conseil de quartier souhaite des avancées dans la résolution de ces problèmes tout en étant favorable à préserver l'ambiance conviviale de cette rue.

Une réunion est prévue avec les élus concernés afin d'aborder ces sujets concrètement.

#### 5. Survol du quartier Saint-Louis par les hélicoptères de la gendarmerie

Monsieur Jean-Pierre de Roussane, Maire-Adjoint délégué de la Sécurité, a relancé la Gendarmerie qui assure que les pilotes connaissent bien la réglementation des survols. Il va néanmoins rappeler au commandant du groupement d'hélicoptères de Villacoublay l'ardente nécessité du respect de la tranquillité des Versaillais.

Aller plus loin nécessitera qu'un délégué du conseil de quartier donne des relevés précis (jour, heure, verticale de lieux) des survols irréguliers.

#### 6. Visites à prévoir

L'Hôtel du Grand Contrôle et la résidence Seniors « les jardins d'Arcadie » ont été cités.

Prochaine réunion commission voirie : lundi 15 mai, 16h30. Merci de nous communiquer vos souhaits d'étude.

Prochaine réunion du conseil de quartier : mercredi 7 juin, 20h.